

# AVIS PUBLIC

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

le conseil municipal de ladite municipalité, à une assemblée extraordinaire tenue le 10 novembre 2020, a adopté le règlement suivant :

- › Règlement n° 408-20, intitulé « *Règlement n° 408-20 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 400 000 \$ (parapluie)* ».

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau régulières.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT À DUNHAM, CE DIX-HUITIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT.**



---

**Mélanie Thibault, greffière**